

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPRAY DE MARQUAGE

Référence 70-71/70-73

Selon la Directive de la CEE 91/155

Date de création 20/11/2006 remplace version du 00/00/0000 imprimé le : 23/04/2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance/préparation

METAFLUX® SPRAY DE MARQUAGE (JAUNE / BLEU)

1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

Téléphone : 03 88 55 29 40

24, rue Joseph Marie Jacquard

Télécopie : 03 88 67 85 40

F- 67400 ILLKIRCH

1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2.1 Caractérisation chimique

Pigments, résine, solvants, additifs, propane, butane.

2.2 Composants dangereux

Propane-2-ol	1 - 3 %	F, Xi	R11-36-67	CAS 000067-63-0
Propane	5 - 12 %	F+	R12	CAS 000074-98-6
Butane	20 - 25 %	F+	R12	CAS 000106-97-8
Acétate de n-butyle	4 - 10 %		R10-66-67	CAS 000123-86-4
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	8 - 15 %	Xn, F, N	R11-38-51/53-65-67	CAS 064742-49-0
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	2 - 6 %	Xn, N	R10-51/53-65-66-67	CAS 064742-82-1

2.3 Indications complémentaires :

Application : Laque de marquage.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3.2 Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement

En cours d'utilisation, la formation de mélanges explosifs avec l'air est possible.

Risque d'explosion à une température > 50 °C.

La préparation est classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/EC.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Remarques générales

Ne pas laisser les personnes atteintes sans surveillance.

4.2 Inhalation

Faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau

Laver à l'eau savonneuse.

4.4 Contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'œil, en protégeant l'autre œil non atteint.

4.5 Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Inconnu.

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pas d'information disponible.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction approprié

Mousse - Produits extincteurs en poudre - Dioxyde de carbone.

5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.3 Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz dégagés

Risque d'explosion si échauffement trop important.

5.4 Équipement de protection particulier

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.5 Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions relatives aux personnes

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

6.3 Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser les liquides avec un produit absorbant (par ex. liant universel).

6.4 Remarques complémentaires

Tenir à l'écart des véhicules à moteur (source d'ignition).

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 Manipulation

Précautions lors de la manipulation

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Risque d'explosion avec extension du feu et des blessures par chaleur du feu.

7.2 Stockage

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les réglementations nationales.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Aucune.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage (RFA) : 2B

Classe de feu : C

Stabilité du stockage

Durée de stockage : > 24 mois.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Voir paragraphe 7. Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler

000067-63-0 Propane-2-ol	
AGW	500 mg/m ³ , 200 ml/m ³ - Remarques : Y, DFG
000074-98-6 Propane	
AGW	1800 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ - Remarques : DFG
000106-97-8 Butane	
AGW	2400 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ - Remarques : DFG
000123-86-4 Acétate de n-butyle	
MAK	480 mg/m ³ , 100 ml/m ³
064742-82-1 Vapeurs d'hydrocarbures	
MAK	200 mg/m ³ , 50 ml/m ³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

064742-49-0 Vapeurs d'hydrocarbures	
MAK	1000 mg/m ³ , 200 ml/m ³

8.3 Mesures générales pour protection et d'hygiène

Eviter d'inspirer les aérosols.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas fumer, ne pas manger, ni boire sur le lieu de travail.

8.4 Protection respiratoire : En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

8.5 Protection des mains : Gants en nitrile (EN 374)

8.6 Protection des yeux : En cas de contamination des yeux.

8.7 Protection corporelle : En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Aérosol
Couleur	Jaune ou bleu
Odeur	Odeur d'esther
Limite inférieure d'explosivité	Env. 1,5 vol-% - Les données se rapportent au gaz propulseur
Limite supérieure d'explosivité	Env. 11 vol-% - Les données se rapportent au gaz propulseur
Pression de vapeur	3900-4300 hPa à 20 °C
Densité	0,9 - 0,91 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans un autre produit	Solvants organiques
Teneur du solvant	Env. 23 %

Propriétés favorisant la combustion : Aucune.

Danger d'explosion : Risque de formation de vapeurs explosives.

Informations diverses : Aucune.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

Proximité d'une source d'ignition (étincelles, flammes, feu).

10.2 Substances à éviter

Aucune.

10.3 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux recommandations.

10.4 Informations diverses

Aucune

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Hautement toxique / irritation / sensibilisation

DL 50 aiguë par ingestion	Pas d'information disponible
DL 50 aiguë par contact avec la peau	Pas d'information disponible
CL 50 aiguë par inhalation	Pas d'information disponible
Irritation de la peau	Légère
Irritation des yeux	Légère
Sensibilisation de la peau	Aucune
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucune

11.2 Toxicité subaiguë - Cancérigène

Toxicité subaiguë	Pas d'information disponible
Toxicité subchronique	Pas d'information disponible
Toxicité chronique	Pas d'information disponible
Cancérigènes	Aucune
Mutagènes	Aucune
Tératogènes	Aucune

Contrôles toxicologiques (informations diverses) : Aucun.

Constatations empiriques : Pas d'expérience négative.

Remarques générales : Aucune.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

12.1 Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

Dégradabilité physico-chimique : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Biodégradabilité : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Dégradabilité facile : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Élimination biologique : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Dégradabilité selon WRMG : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

12.2 Mobilité et bioaccumulation potentielle

Le produit n'a pas été testé. Compte tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.3 Effets toxiques sur l'environnement

Poisson, daphnie, algues, bactéries : Pas d'information disponible.

12.4 Comportement dans les stations d'épuration

Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

12.5 Inhibiteur de respiration des boues activées communales

EC50 : Non déterminé.

12.6 Remarques diverses relatives à l'environnement

CO, DCO, DBO : Non déterminé.

Valeur AOX : Aucune

12.7 Formule contenant des métaux lourds et des composés conformément à la directive 76/464/CEE

Aucune

12.8 Remarques générales

COV = 0.237 kg/boîte

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Numéro de la clé de déchets CE

16 05 04 | Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

13.1 Recommandations relatives au produit

Aérosol vides : recyclage

Aérosols non-vides : à éliminer avec déchets spéciaux.

13.2 Recommandations relatives à l'emballage

Récupération matérielle (CED 150104).

13.3 Produit de nettoyage recommandé

Acétone.

13.4 Remarques générales

De petits restes peuvent être recyclés avec les emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR) :

Désignation de la marchandise : UN 1950 AEROSOLS, 2.1

N° ONU : 1950

Classe : 2 / Code de classification : 5F

PG : -

Remarques :

Quantité limitée (LQ2) ; Marque cartonnage : UN 1950 (rhombe)

Mentionner au document transport : mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

Transport maritime (IMDG/GGV)

Nom technique exact : AEROSOLS

N° ONU : 1950

Classe : 2

PG : -

Polluant marin : Non

EMS : F-D,S-U

Remarques :

Mentionner au document transport : Limited quantities

Marque cartonnage : AEROSOL UN 1950

Transport aérien (ICAO/IATA) :

Nom technique exact : Aerosols, inflammable

N° ONU/ID : UN1950

Classe : 2.1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PG : -

Remarques :

UN-4G/Y carton prescrit

Label : Flammable gas

Marking : Aerosols, flammable UN 1950

Informations diverses relatives au transport :

ADR : Consignes de sécurité (transport routier) n'est pas requis.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Identification :

F+ Extrêmement inflammable

15.2 Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

15.3 Phrases S

23.4 Ne pas respirer les aérosols.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

15.4 Identification particulière de certaines préparations

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Sans une aération suffisante, la formation de vapeurs explosives est possible.

15.5 Réglementation nationales

Classification selon BetrSichV (RFA) : Extrêmement inflammable.

Classe de danger pour l'eau : 2 - comporte un danger pour l'eau - auto-classification

Prescription, limitations et interdictions diverses : Aucune

16. AUTRES INDICATIONS

16.1 Formation des utilisateurs

Utiliser les indications de cette fiche de données de sécurité.

16.2 Utilisation recommandée et restrictions

Utiliser le produit comme conformément aux recommandations en observant l'étiquetage.

16.3 Informations diverses

Phrases R (chap. 2) :

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10 Inflammable.

16.4 Source des principales informations

Fiche de données de sécurité des matières premières.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques. Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.